

Arrêté de délégation de fonction à un Conseiller municipal

Le Maire de TOURNEMIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18 et suivants, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs conseiller municipaux,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et de l'adjoint du 20/03/2026,

Considérant que le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs conseillers municipaux,

ARRETE

Article 1er : Monsieur GRESSARD Frédéric Conseiller municipal est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants :

« Risques et sécurités »

Il exercera les fonctions suivantes :

- du suivi des risques naturels et technologiques (inondation, tempête, canicule, etc.) ;
- de la participation à l'élaboration et à la mise à jour des documents communaux (ex : PCS si existant) ;
- du suivi des obligations réglementaires en matière de prévention et de sécurité ;
- de la sensibilisation de la population aux risques.
- suivi et gestion de la politique de défense

Cette délégation n'entraîne pas délégation de signature

Article 2 : Cette délégation est exercée sous la surveillance et la responsabilité du maire. Elle peut être retirée à tout moment.

Article 3 : Le Maire de la commune de Tournemire, le Directeur Général des services, et le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera transmise à Madame la Préfète.

Fait à TOURNEMIRE Le 27/03/2026



Le Maire,
COUSY Christophe

Accusé de réception en préfecture

DE LAIS ET VOIES DE RECOURS : conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative.

04/04/2026 14:02:25 de 02/03/2026 du 2026-015. Vous pouvez entreprendre :

Réaliser un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale, et/ou

un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien